

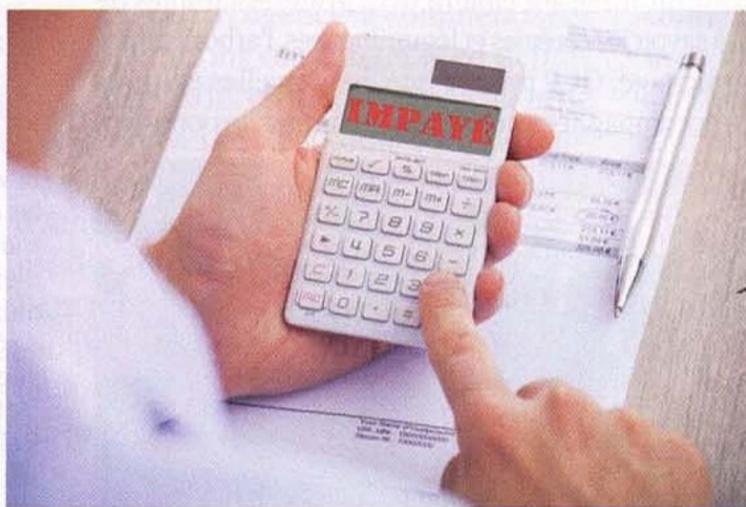
**Banque** Le dernier rapport sur la supervision bancaire souligne que les créances en souffrance des établissements bancaires sont toujours en hausse. Et c'est chez les ménages que les impayés ont connu à fin 2018, la hausse la plus forte, ce qui se traduira sans doute par un durcissement des conditions d'accès au crédit. PAR **ABDELHAFID CHENTOUF**

## Les impayés bancaires continuent sur leur trend haussier

La situation des impayés des banques ne s'arrange pas. Au contraire, les données du régulateur bancaire arrêtées à fin décembre 2018 font ressortir que les créances en souffrance du secteur continuent d'augmenter pour atteindre un encours, calculé sur la base sociale, de 65,3 milliards de dirhams, soit un taux de sinistralité de 7,3%. Certes, le rythme d'augmentation du volume des créances en souffrance a ralenti, mais il reste à un niveau relativement élevé puisqu'il s'est établi à 3,7% en 2018 contre 6% au cours de la période 2015-2017. Et sur une base consolidée, l'encours des créances en souffrance a augmenté de 7,5% pour atteindre 93,1 milliards de dirhams, soit un taux de sinistralité de 8,4%.

Concernant la structure des impayés, ce qui mérite d'être retenu, est que les créances compromises qui ont augmenté de 4,8% pour atteindre 56 milliards de dirhams représentent 86% des créances en souffrance, alors que la part des créances pré-douteuses est de 4% et celle des créances douteuses est de 10%. Ces chiffres montrent que les chances de récupération de ces créances sont faibles compte tenu de leur ancienneté. A rappeler que les créances compromises sont généralement d'une ancienneté supérieure à 360 jours après leur échéance.

En couverture des créances en souffrance, les banques ont constitué des provisions en hausse de 1,1%. Le taux de couverture global s'élève à 69% à fin 2018 et par catégorie de créances, il est de 74% pour les créances compromises, 54% pour les créances douteuses et seulement 18% pour les créances pré-douteuses. Le taux de couverture global est en baisse par rapport à 2017 (71%). Sur une base consolidée, la progression du taux de provisionne-



consommation, contre 6% et 9,5% respectivement une année auparavant.

Auprès des banques, la situation s'est détériorée ; l'encours des créances en souffrance a augmenté de 14,7% pour atteindre 21,1 milliards de dirhams, contre une hausse de 5,5% en 2017, soit un taux de risque de 7,4% contre 6,7% une année auparavant. Quant au taux de provisionnement,

il a baissé à 61%, sous le double effet de l'augmentation des impayés et de la radiation de créances anciennes.

Chez les sociétés de crédit à la consommation, les chiffres sont loin d'être satisfaisants. Les créances en souffrance ont augmenté de 10,6% pour atteindre 5,6 milliards de dirhams contre 2,3% l'année précédente, générant un taux de risque de 10,4% contre 10,2% en 2017.

Du côté des entreprises non financières, le niveau des impayés n'est pas moins inquiétant. Les créances en souffrance détenues par les banques et les sociétés de financement sur cette catégorie de clientèle, continuent d'augmenter, quoiqu'à un rythme moins fort que l'année précédente (0,4% contre 1,8% en 2017 et 8% en 2016). Le taux des créances en souffrance ressort à 10% pour un montant de 48,7 milliards de dirhams provisionné à 72%, soit le même niveau que l'année antérieure.

Quant à l'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur cette catégorie de clientèle, il faut noter qu'il a enregistré un repli de 0,9% (43,3 milliards de dirhams), soit un taux de sinistralité de 10,1% contre 10,3% en 2017. Sa couverture par des provisions a atteint 73% à fin 2017. ■

→ EVOLUTION DES CRÉANCES EN SOUFFRANCE (base sociale)



ment est plus forte en s'établissant à 9,8% contre 6,6% une année auparavant. Ainsi, les provisions des groupes bancaires ont atteint 60,1 milliards de dirhams, soit un taux de couverture de 64%, en hausse d'un point par rapport à 2017.

D'un autre côté, les créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation détenues sur les ménages ont connu une forte progression de 13,8% à 26,7 milliards de dirhams, contre 4,8% en 2017, ce qui a généré un taux de risque de 7,8%. Par catégorie de crédit, le taux de risque ressort à 6,4% pour le crédit à l'habitat et 10,2% pour le crédit à la